
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 juillet 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1091

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 juillet 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.004, 20.006, 20.007, 20.045 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1092

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel aux feux de circulation pour leur raccordement au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135897001

CE14 1093

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12965 (CE13 1343) visant à retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal (CSAM);
- 2 - d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de construction d'un Centre de services animalier municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145110005

CE14 1094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12966 (CE13-1417) visant à retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers;
- 2 - d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable afin de réaliser le projet de Centre de services animaliers municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145110001

CE14 1095

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et SPLIMS pour les services de maintenance du progiciel Application LabVantage, pour une période d'un (1) an, soit pour une somme maximale de 61 618,09 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à la convention (appelée Contrat de maintenance) de cette firme;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention prévue à cette fin pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143334008

CE14 1096

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Produits chimiques CCC Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, le contrat pour la fourniture d'hydroxyde de sodium liquide (50%) en contenants de 1000 litres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 453,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1303-AE);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1143438006

CE14 1097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'octroyer un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct», dans le cadre de l'application SIMON, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour la somme de 149 467,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de contrat de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels à intervenir entre CPA-ERP inc. et la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144838003

CE14 1098

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver aux 19 arrondissements;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13518 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145331002

CE14 1099

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes contractuelles exclusives au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marques et modèles Détroit séries 60 (groupe 1) et Cummins ISM 450 & 500 (groupe 2);
- 2 - d'accorder à Globocam (Montréal) inc., seul soumissionnaire conforme pour les biens et services du groupe 1 et à Paccar du Canada Ltée (Kenworth Montréal) plus bas soumissionnaire conforme pour les biens et services du groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente contractuelle exclusive au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marque et modèle Détroit Série 60.
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141081004

CE14 1100

Vu la résolution CA14 20 0322 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 2 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 193 149,47 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 91,28 % du coût total du contrat pour des travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 7^e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale ;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 192 117,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311745 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1146152016

CE14 1101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 702 542,15 \$, taxes incluses, pour la réfection des joints du tablier supérieur du pont d'étagement de la rue Sherbrooke Est, au-dessus des voies du C.P. à l'est de la rue Wurtele, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction BSL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme maximale de 657 503,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11053;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140541003

CE14 1102

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot 4, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 427 534,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14121;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140541014

CE14 1103

Vu la résolution CA14 30 07 0224 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 197 573,16 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-de-la-Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations G. Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 673,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-01;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144820005

CE14 1104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 976 827,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5709;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140652001

CE14 1105

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 368 180,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Bibliothèque du Haut-Anjou (3034) située au 7701 rue Jarry Est, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à AFCOR Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 839,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5711;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140652002

CE14 1106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1915-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143334018

CE14 1107

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 202 417,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la chaudière et de l'éclairage à la caserne de pompiers n° 40, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 423,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5717;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1145350002

CE14 1108

Vu la résolution CA14 30 06 0181 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 390 821,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 545,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-08 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1142726010

CE14 1109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 609 119,00 \$, taxes incluses, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 848 777,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10145;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143775001

CE14 1110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambre de mesure de pression sur réseau primaire, pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13441 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143775002

CE14 1111

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Centris Technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la programmation de chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc, pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13359 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146261001

CE14 1112

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13345 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1146217002

CE14 1113

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudouin Hurens inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude sur le potentiel énergétique et d'implantation d'un système urbain de chauffage et de climatisation (SUCC) dans le secteur Namur-De la Savane, pour une somme maximale de 77 608,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-13190 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1146021001

CE14 1114

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Synairgis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en mise en service requis pour le projet de réaménagement de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, pour une somme maximale de 56 210,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13033 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1135950001

CE14 1115

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Les Traductions Terry Knowles inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la traduction de textes (du français à l'anglais) de diverses activités et événements de l'Espace pour la vie pour une somme maximale de 50 204,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-12335 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141673001

CE14 1116

Vu la résolution CA14 14 0244 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la compagnie Vidéotron S.E.N.C. pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, et ce, aux frais de la compagnie Vidéotron, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec;
- 2 - d'autoriser Me Danielle Lamarre Trignac à agir comme représentante pour la Ville de Montréal en vue de l'application des conditions du projet d'entente;

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140600004

CE14 1117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 330 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie 9189-6985 Québec inc., à des fins d'assemblage, une partie de la ruelle, constituée du lot 5 330 863 du cadastre du Québec, d'une superficie de 68,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le prix de 40 645 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144501001

CE14 1118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2014, un local situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 42 582,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1144069007

CE14 1119

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 mars 2015, des emplacements fixes d'une superficie de 34,31 mètres carrés et des emplacements ponctuels d'une superficie de 231,36 mètres carrés, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 44 725,05 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1145323008

CE14 1120

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler les servitudes pour la pose, le maintien, l'entretien et l'exploitation de toutes les installations utiles aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie électrique créées dans les actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous les numéros 3 923 634, 3 982 171 et 4 125 005, mais uniquement en ce qui concerne les lots 2 214 542 et 2 214 603 du cadastre du Québec, sous réserve de la création d'une servitude de remplacement en faveur d'Hydro-Québec afin de permettre le maintien de ses installations et l'ajout d'un passage souterrain dans l'assiette de cette nouvelle servitude afin de permettre à Keurig Canada Ltée de relier la production de ses deux bâtiments;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte et autre document utiles afin de constater et de publier au registre foncier l'annulation desdites servitudes.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1130783003

CE14 1121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude d'égout pluvial permettant l'installation de conduits nécessaires au drainage du viaduc ferroviaire et de l'axe central du projet connu sous le nom du Campus Outremont, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et son addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140783001

CE14 1122

Vu la résolution CA14 27 0254 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal consent, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'égout pluvial pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 3 858 204 du cadastre du Québec, située entre le prolongement des rues Gamelin et Georges-Villeneuve et entre la rue Beauclerck et le prolongement de la rue Anne-Hébert, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifié au plan préparé par M. Alain Letourneau, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2009 sous le numéro 7074 de ses minutes, dossier numéro 9113, le tout sujet aux termes et conditions au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1133642001

CE14 1123

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel 9077-2450 Québec inc. crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, grevant le lot 4 778 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 21^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 256 de ses minutes, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1131195007

CE14 1124

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de trois mille dollars (3000 \$) à l'École polytechnique de Montréal afin de commanditer la session internationale de travail portant sur la recherche et le développement des technologies de béton renforcé de fibres;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140541013

CE14 1125

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 11 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Fondation OSMO (Maison Notman House) afin de soutenir l'organisation du Défi Info-Neige qui aura lieu du 3 juillet au 16 août 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1140149002

CE14 1126

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal pour le soutien de ses activités 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1140302002

CE14 1127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation du projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145917002

CE14 1128

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 45 194 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013–2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1145066002

CE14 1129

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBÎM) pour la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1146352006

CE14 1130

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 18 091 \$ à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1145066003

CE14 1131

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ au six organismes ci-après énumérés pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 :
 - Festival Montréal Mondial
 - M pour Montréal
 - Mondial des jeux
 - Alliance numérique du Québec
 - Association nationale des éditeurs de livres
 - Conférence internationale des arts de la scène;
- 2 - d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1146307001

CE14 1132

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 3 850 721, 3 850 722, 3 850 723, 4 066 574, 4 066 575 et 4 066 576 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1141477001

CE14 1133

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage du lot 1 092 812 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1141477004

CE14 1134

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 1 093 542, 1 093 551, 2 647 304, 2 647 305 , 2 647 306, 2 647 307 et une partie du lot 1 093 547 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1141477005

CE14 1135

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 3 620 991 à 3 621 000, 3 621 002 à 3 621 016 et une partie du lot 5 074 273 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1141477006

CE14 1136

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage d'une partie des lots 1 276 746, 1 276 748, 1 276 749, 1 276 750, 1 276 751, 1 276 752, 1 276 753, 1 276 757 et le lot 1 276 756 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1141477008

CE14 1137

Vu la résolution CA14 30 07 0235 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable équivalente, pour le compte du concessionnaire Mercedes-Benz PAT situé dans le district Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144820006

CE14 1138

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue de Mont-Joli dans le secteur du poste de quartier 27 dans l'arrondissement d'Ahuntsic vers l'intersection du boulevard des Galeries d'Anjou et de l'avenue de la Nantaise dans le secteur du poste de quartier 46 dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142852001

CE14 1139

Vu la résolution CA14 14 0245 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler l'imposition de la réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 696 du cadastre du Québec et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144992005

CE14 1140

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4456,56 \$, relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Édimbourg (Écosse), du 9 au 13 août 2014, pour participer au Sommet de la culture 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144320002

CE14 1141

Vu la résolution CA14 19 0242 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires (CLD), agissant à titre de mandataire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Loisirs et culture

M. Guillaume Charron

Maroons de Lachine

Affaires et commerce

M. Louis St-Martin

Joli-Coeur Lacasse

Adopté à l'unanimité.

30.005 1145856009

CE14 1142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, pour le secteur Ouest, Mme Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en août 2017, en remplacement de Mme Valeria Akim.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1146467002

CE14 1143

Vu la résolution CA14 240455 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner madame Valérie Plante, conseillère de ville - district de Sainte-Marie, à titre de représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal (CDÉC).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1142701050

CE14 1144

Vu la résolution CA14 12199 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2014 à juin 2016, à savoir :

- M^{me} Jeannine Gauthier, vice-présidente du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), à titre de représentante du domaine de l'économie sociale;
- M^{me} Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de représentante du milieu des affaires;
- M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1141597016

CE14 1145

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 8^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140679013

CE14 1146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 653 123,16 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1143838005

CE14 1147

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'AIMF, notamment pour notre participation aux réunions de l'Association à l'étranger pour l'année 2013;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 000 \$ à cette fin et autoriser le Bureau des relations internationales à affecter ce montant à la réalisation du projet mentionné ci-dessus;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1144834003

CE14 1148

Vu la résolution CA14 19 0221 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 15 492,88 \$ en provenance du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le remboursement des coûts du contrat de réparation de la chaussée du boulevard Jean-Baptiste-Deschamps, entre les rues Louis-A.-Amos et Courval ;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142421036

CE14 1149

Vu la résolution CA14 30 07 0232 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un montant de 236 000 \$, en provenance de Suncor relativement à des travaux exécutés durant l'année 2013;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142726014

CE14 1150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$, en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1144372002

CE14 1151

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000\$ en provenance du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au programme triennal d'immobilisation 2014-2016 du Service des technologies de l'information afin de permettre la réalisation du projet GéoTrafic requis pour le bon fonctionnement du CGMU, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145309001

CE14 1152

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Construction Garnier ltée contre la Ville de Montréal au montant de 180 703,17 \$ en capital, intérêts et frais, suite à une action en réclamation de coûts supplémentaires pour des travaux effectués de mai 2009 à décembre 2009 pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Notre-Dame, de la rue de la Montagne à la rue University, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Beaudin, le chèque suivant :
 - 180 703,17 \$ à l'ordre de *BCF Avocats d'affaires en fidéicomis*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1146250001

CE14 1153

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143496006

CE14 1154

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144396002

CE14 1155

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest »;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143823006

CE14 1156

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé : « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve »;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143520009

CE14 1157

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau section locale 571 - Unité des juristes de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2017
- 2 - d'autoriser le Maire de la Ville, le président du comité exécutif et le directeur général à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143692004

CE14 1158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Bilan des actions 2008-2012 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1140744002

CE14 1159

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141159002

CE14 1160

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1144501006

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE14 1091 à CE14 1160 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville